

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 09 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq septembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C George, M-C Michel, M. Ganassali, J. Pinet, S. Gauthier, R. Colin, Y. Gallois, G. Pirot.

Absents excusés : E. Schaeffer (pouvoir à Y. Gallois), C. Charton.

Absents : M. Lionnet, N. Bertin.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Adhésion du Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Aire et de la commune de Brabant-en-Argonne au Syndicat Mixte Germain Guérard au 1^{er} janvier 2024

Délibération n°27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la Commune est membre du Syndicat Mixte Germain Guérard, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 19 juillet 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Germain Guérard a donné son accord pour l'adhésion du Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Aire à la vocation « eau » du Syndicat Mixte Germain Guérard et la commune de Brabant-en-Argonne.

L'adhésion des communes membres du SIE de la Vallée de l'Aire à savoir Longchamps-sur-Aire, Nicey-sur-Aire et Pierrefitte-sur-Aire entraînera la dissolution du SIE de la Vallée de l'Aire, uniquement compétent en matière d'eau potable, en application des dispositions du a) de l'alinéa 1 de l'article L.5212-33 du C.G.C.T.

Le Syndicat Mixte Germain Guérard sera substitué au SIE de la Vallée de l'Aire dans des conditions identiques à celles prévues, pour la dissolution d'un syndicat mixte, aux troisièmes à dernier alinéas de l'article L.5711-4 du C.G.C.T, notamment les communes membres du SIE de la Vallée de l'Aire, à savoir Longchamps-sur-Aire, Nicey-sur-Aire et Pierrefitte-sur-Aire, deviendront de plein droit membres du Syndicat Mixte Germain Guérard.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la demande d'adhésion du SIE de la Vallée de l'Aire à la vocation « eau » du Syndicat Mixte Germain Guérard ;

- accepte la demande d'adhésion de la commune de Brabant-en-Argonne à la vocation « eau » du Syndicat Mixte Germain Guérard ;
- autorise Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention au titre du FONDS VERT pour la réhabilitation du logement de la boulangerie

Délibération n°28

Dans le cadre du lancement de l'opération « Réhabilitation du logement de la boulangerie », il convient de solliciter une subvention au titre des concours financiers du FONDS VERT suivant le plan de financement annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette demande et précise que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement joint au dossier, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser toutes demandes nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Attribution d'un nom de rue à Aubercy

Délibération n°29

Monsieur le Maire explique que dans la continuité de l'amélioration de l'identification des rues communales tant sur le plan cadastral qu'en matière de distribution du courrier, il convient d'attribuer un nom officiel à la rue traversant Aubercy.

Pour ce faire, sont proposés les noms suivants :

- Rue Principale ;
- Grande Rue ;
- Rue de l'Oratoire ;

Après consultation des habitants d'Aubercy et concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer Grande Rue, la rue traversant Aubercy.

Attribution de numéro de logement

Délibération n°30

En vue de la réhabilitation de l'appartement de la boulangerie, lequel dispose d'une entrée rue de l'église, il convient d'attribuer un numéro à ce nouveau logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer le numéro 2 au nouveau logement communal situé rue de l'église à Triaucourt.

Départ en retraite d'un agent communal

Délibération n°31

Dans le cadre du départ en retraite de Monsieur BERTHÉLEMY Philippe, Monsieur le Maire souligne la qualité des services accomplis par cet agent.

Ainsi pour remercier Monsieur BERTHÉLEMY, le Maire suggère de lui offrir un cadeau de départ en retraite sous forme de bon (s) d'achat pour la somme de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition du Maire.

Départ en retraite de l'agent O.N.F

Délibération n°32

Dans le cadre du départ en retraite de Monsieur BOUCHET Jean-Marie, agent O.N.F en charge de la forêt communale depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire propose de saluer son professionnalisme et de le remercier pour ses conseils avisés.

Ainsi, il suggère d'offrir à Monsieur BOUCHET Jean-Marie, cinq bons d'achat nominatifs d'une valeur de dix euros chacun à utiliser dans les commerces locaux et marché de producteurs de Triaucourt.

La date limite d'utilisation de ces bons d'achat est fixée au 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Révision des compensations financières des Associations Foncières

Délibération n°33

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2009, par convention et moyennant participations financières, la Commune assure le fonctionnement et la gestion administrative et comptable des deux associations foncières agréés de Triaucourt et Senard.

Or, Monsieur le Maire explique que la gestion de ces deux associations n'est plus possible dans le temps dédié au secrétariat de mairie et qu'il convient de s'adjoindre les services d'un agent supplémentaire pour exécuter cette tâche.

Par conséquent, la répercussion des charges salariales liées à ce nouvel emploi devient inéluctable.

Ainsi, Monsieur le Maire propose une compensation financière incluant :

- une base forfaitaire de 300 euros par association pour la mise à disposition du matériel (informatique, photocopieur, frais d'affranchissement ...)

- une somme définie par association correspondant à la rémunération de Madame Elodie MALHOT - LEFRAND recrutée pour assurer la fonction de secrétaire de chacune des associations.

Cette rémunération est basée sur :

- les mêmes indices que ceux déterminés lors du remplacement de la secrétaire de mairie ;

- le temps de travail alloué à chaque A.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Questions diverses

Reconstruction mairie Senard

Les travaux de reconstruction se poursuivent normalement.

La prochaine réunion de chantier est programmée le mardi 3 octobre 2023.

Étang communal

Les travaux de régularisation à l'étang communal sont sur le point d'être terminés.

La D.D.T et l'O.F.B ont été sollicités pour vérifier la conformité des ouvrages avant d'envisager une remise en eau.

Formation ambroisie et chenilles processionnaires

Proposée par FREDON Grand Est avec le soutien du PETR Cœur de Lorraine, une formation sur l'ambroisie et les chenilles processionnaires aura lieu les 14 et 15 novembre 2023 matin à Pierrefitte-sur-Aire et Vigneulles-lès- Hattonchâtel.

Pour les élus intéressés, inscription préalable obligatoire.

Logement communal

Monsieur et Madame ALASIA ont donné leur préavis de départ en vue de restituer le logement qu'ils occupent 12, rue Commandant Laflotte. Après quelques travaux de rafraîchissement, cet appartement devrait être proposé de nouveau à la location début 2024.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre débutera au cimetière de Triaucourt à 09 h 30 avec le fleurissement des tombes des Soldats tombés au combat, puis se poursuivra à partir de 10 h 00 au Monument aux Morts de Triaucourt.